

**TEOREM A2C**

**29 avenue Félix Viallet  
38026 GRENOBLE Cedex 1**

**EXCO HESIO**

**4 place du Champ de Foire  
CS 80193  
42313 ROANNE Cedex**

## **SA DELTA DRONE**

*Société Anonyme au capital de 985 205.80 Euros*

**530 740 562 RCS Lyon**

***Siège social : 27 Chemin des Peupliers – Multiparc du Jubin – 69 570 DARDILLY***

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*- Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2020 -*

.../...

## TEOREM A2C

29 avenue Félix Viallet  
38026 GRENOBLE Cedex 1

## EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire  
CS 80193  
42313 ROANNE Cedex

# SA DELTA DRONE

*Société Anonyme au capital de 985 205.80 Euros*

**530 740 562 RCS Lyon**

**Siège social : 27 Chemin des Peupliers – Multiparc du Jubin – 69 570 DARDILLY**

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*- Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 -*

### ***A l'Assemblée Générale de la SA DELTA DRONE,***

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### ***Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-40 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### ***Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs***

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **① - CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE GROUPE**

*Actionnaire concerné :* **Monsieur Christian VIGUIE**

*Nature et objet :* Signature en date du 14 novembre 2019 d'une convention de gestion de trésorerie groupe entre la société DELTA DRONE et les sociétés DELTA DRONE EXPERTS, DELTA DRONE ENGINEERING, TECHNIDRONE, MTSI et PIXIEL

L'objet de la convention est de mettre en place un système visant à centraliser les opérations de trésorerie du groupe. Il est prévu que la société centralisatrice soit la société DELTA DRONE. Les opérations de trésorerie constatées seront rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'exercice concerné. Cette convention s'applique à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 1 an et se renouvelle par tacite reconduction.

*Modalités :* Un produit global de **26 231 euros** a été comptabilisé au cours de la période au titre des intérêts dans le cadre de cette convention de gestion de trésorerie.  
Une charge de **242 euros** a été comptabilisée au cours de la période au titre des intérêts dans le cadre de cette convention de gestion de trésorerie.

.../...

Les avances en compte courant réalisées par la société DELTA DRONE ainsi que le détail des intérêts sont les suivants au 31 décembre 2020 :

- **DELTA DRONE EXPERTS** : 400 536 euros avec 3 501 euros d'intérêts ;
- **DELTA DRONE ENGINEERING** : 573 882 euros avec 5 609 euros d'intérêts ;
- **TECHNIDRONE** : - 48 053 euros avec 242 euros de charges d'intérêts
- **MTSI** : 26 915 euros avec 2 125 euros d'intérêts ;
- **PIXIEL** : 2 925 357 euros avec 14 996 euros d'intérêts ;

## ② - CONVENTION DE REFACTURATION DE FRAIS GENERAUX

*Actionnaire concerné :*

**Monsieur Christian VIGUIE**

*Nature et objet :*

Signature en date du 14 novembre 2019 d'une convention de refacturation de frais généraux entre la société DELTA DRONE ET les sociétés DELTA DRONE EXPERTS, DELTA DRONE ENGINEERING, TECHNIDRONE, MTSI et PIXIEL

Il s'agit de formaliser le principe de refacturation de frais généraux supportés par la société prestataire pour le compte des sociétés bénéficiaires.

Pour ce qui concerne les frais non spécifiquement identifiables, la refacturation est appliquée selon des clés de répartition. Pour les autres frais spécifiques, la refacturation est faite au coût réel engagé.

Cette convention s'applique à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 1 an et se renouvelle par tacite reconduction.

*Modalités :*

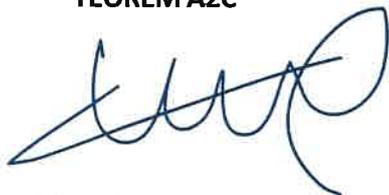
Un produit global de **665 787 euros** a été comptabilisé au cours de la période au titre de cette convention et se répartissant comme suit :

- **DELTA DRONE EXPERTS** : 204 558 euros ;
- **DELTA DRONE ENGINEERING**: 46 875 euros;
- **TECHNI DRONE** : 125 425 euros ;
- **MTSI** : 116 640 euros ;
- **PIXIEL** : 172 289 euros ;

Fait à GRENOBLE et à ROANNE, le 31 mars 2021

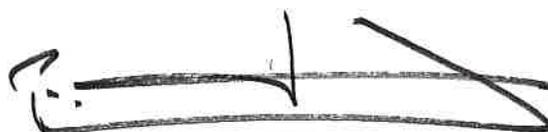
*Les Commissaires aux Comptes*

**TEOREM A2C**



**Sébastien CHIRAT**  
*Membre de la C<sup>ie</sup> Régionale de Grenoble*

**EXCO HESIO**



**Frédéric VILLARS**  
*Membre de la C<sup>ie</sup> Régionale de Lyon*